

situation en distribuant des allocations aux jeunes gens, des prêts aux étudiants, des paiements à l'industrie laitière, et en augmentant les pensions servies aux vieillards. D'après lui, nous aurions aggravé la situation en consacrant des fonds plus importants pour stimuler les régions touchées par une expansion trop lente et par la récession industrielle. En fait, d'après l'opposition officielle, nous avons exaspéré cette situation en triplant le montant—on a dépensé 900 millions de dollars en 1967—qu'elle-même avait consacré à l'habitation quand elle était au pouvoir. On voit ce qui a valu à ses membres la place qu'ils occupent aujourd'hui.

L'opposition officielle prétend maintenant qu'il faudrait abolir ou comprimer les programmes que nous avons mis en œuvre. Il s'agit de programmes proposés au Parlement, qui ont reçu, pour la plupart, l'appui de l'opposition officielle; cette dernière même, à certaines occasions, a exigé que nous activions ces mesures. Prétend-elle, à la fin, que nous devrions diminuer les allocations aux jeunes, les prêts aux étudiants, les stimulants fournis aux industries et dans les secteurs à lent développement? Prétend-elle que nous devrions abolir le revenu supplémentaire garanti aux vieillards canadiens? Il semble que ce soit une analyse assez raisonnable des propos tenus par le porte-parole de l'opposition officielle, lorsqu'il a proposé son amendement cet après-midi.

L'hon. M. Bell: Toujours la même foutaise.

M. Gray: Prétend-elle que nous n'aurions pas dû tripler la dépense engagée au logement, depuis que le gouvernement actuel a pris le pouvoir en 1963? C'est ce qu'on aurait pu aussi sous-entendre de l'argument présenté au sujet de l'amendement mis en discussion.

Le porte-parole de l'opposition officielle a critiqué les emprunts et les déficits du gouvernement. Une grande partie des emprunts devait assurer des capitaux pour le logement. Sans les dépenses déjà faites, la situation du logement serait bien pire qu'elle ne l'est aujourd'hui. J'ajoute que les remarques sur les déficits émanent de très bonne source, puisqu'aucun groupe à la Chambre ne sait mieux que l'opposition officielle en quoi ils consistent et comment les créer. La différence entre le déficit qu'elle a accusé autrefois et celui qui peut exister aujourd'hui, c'est que le sien n'était pas occasionné par un programme visant à la croissance du pays, à la multiplication des emplois ou à la mise en chantier de maisons. Il provenait d'une mauvaise ad-

[M. Gray.]

ministration. C'est ce que les votants dans le pays ont souligné aux élections.

M. Keays: Venez-en aux faits et cessez de parler du passé.

M. Gray: Si les députés et le public veulent se livrer au genre d'analyse proposé par le représentant d'Esquimalt-Saanich (M. Chatterton), et qu'ils la mènent jusqu'au bout, ils se rendront compte qu'en partie du moins on ne peut pas, en vue de la présente situation du logement, oublier la négligence, l'insouciance, l'absence d'un ordre de priorités chez l'opposition officielle alors qu'elle aurait pu, à titre du gouvernement, s'occuper de ce problème.

Si nous avons fait et s'il nous faut faire tant d'efforts, c'est que nous sommes aux prises avec un problème qui a pris beaucoup d'ampleur lorsque le gouvernement antérieur n'a pas réussi, même un peu, à répondre aux besoins divers en matière de logement. Rien n'a été fait quant aux logements qu'il aurait fallu bâtir, à la planification et aux projets que l'on aurait dû amorcer de 1957 à 1962. Il est évident, du moins à mon avis, que le gouvernement actuel doit faire face non seulement aux problèmes que posent actuellement notre économie en plein essor et l'accroissement démographique, mais qu'il doit aussi suppléer à ce qui n'a pas été accompli entre 1957 et 1962.

Laissez-moi étayer cette assertion en citant quelques exemples. Le gouvernement précédent a-t-il adopté des mesures législatives en vue de consentir des prêts fédéraux englobant 90 p. 100 du coût des logements sociaux destinés aux familles et aux citoyens âgés? A-t-il rendu possible l'octroi de prêts en vertu de la loi nationale sur l'habitation à l'égard des vieilles maisons? A-t-il porté au niveau actuel de \$18,000, le montant maximum qu'on peut obtenir grâce aux prêts hypothécaires aux termes de la loi nationale sur l'habitation? A-t-il accru de milliards de dollars le montant global disponible par l'intermédiaire de la Société centrale d'hypothèques et de logement pour les programmes de logement et de réaménagement urbain? A-t-il pris l'initiative qui a donné lieu à la création de sociétés provinciales de logement dans la plupart des provinces qui, ces quelques dernières années, ont réussi à assumer plus convenablement leurs responsabilités constitutionnelles dans ce domaine? La réponse saute aux yeux; le gouvernement précédent n'a rien fait en ce sens; toutes ces mesures ont été adoptées après l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel.